

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_039_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	23	23
Date de la convocation : 04/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETTERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETTERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Alain THURET, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier MACARD, adjoint aux finances, qui présente le budget primitif 2026.

Vu la commission finances du 20/04/2026 afin d'élaborer les budgets de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'article L. 5217-10-6 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M49,

Considérant que le budget est voté par chapitre et qu'il doit être équilibré en dépenses et en recettes dans chaque section (fonctionnement et investissement),

Considérant que, en application de la nomenclature M49, l'assemblée peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même

DE_039_2026

section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 du budget assainissement,

Considérant l'équilibre global ci-après du budget primitif 2026 du budget assainissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	334 812 €	334 812 €
Investissement	225 436 €	225 436 €
TOTAL	560 248 €	560 248 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE le budget primitif du budget assainissement comme il est présenté pour l'exercice 2026,

PRÉCISE que le budget est voté par chapitre budgétaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Votes : 23 Pour

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
 Anne JAMAIS




Le Maire,
 Olivier XIBERRAS

voix adjointe

Anne BRUNET
 par délégation

